



[Accueil](#) > [Concours, emplois et carrières](#) > [Les personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale](#)

education.gouv.fr

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Les personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale

Rendez-vous de carrière : mode d'emploi

Une évaluation rénovée, une carrière accompagnée avec des rendez-vous de carrière à des moments clés de son parcours professionnel

La réforme de l'évaluation mise en œuvre à la rentrée 2017 comprend un accompagnement tout au long du parcours professionnel et des rendez-vous de carrière, moments privilégiés d'échange sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelle. Elle concerne les personnels enseignants et d'éducation, ainsi que les psychologues de l'Éducation nationale.

[À quoi sert le rendez-vous de carrière ?](#)

[Comment se déroule le rendez-vous de carrière ?](#)

[Le calendrier du rendez-vous de carrière](#)

[La préparation du rendez-vous de carrière](#)

À quoi sert le rendez-vous de carrière ?

Le rendez-vous de carrière est un temps dédié pour porter un regard sur une période de vie professionnelle (en moyenne tous les 7 ans), à des moments où il semble pertinent de faire le point sur le chemin parcouru professionnellement. Il s'agit d'un temps d'échange sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelle.

À l'issue des deux premiers rendez-vous de carrière (des 6e et 8e échelons), les agent.e.s peuvent bénéficier d'un gain d'un an sur la durée de l'échelon.

Le troisième rendez-vous de carrière sert également à déterminer le moment plus ou moins précoce de passage à la hors-classe.

Ce qu'il faut retenir de la réforme de l'évaluation

L'affirmation du principe de l'accompagnement continu tout au long de la carrière, lequel constitue une opportunité pour :

- favoriser le développement personnel et professionnel des agents.
- permettre à chacun de donner une orientation dynamique à sa carrière.

L'accompagnement peut être soit individuel, soit collectif.

La fin de la notation et des trois cadences d'avancement au profit de nouvelles modalités d'appréciation de la valeur professionnelle.

Trois rendez-vous de carrière sont instaurés pour apprécier la valeur professionnelle : au 6e échelon, au 8e échelon et au 9e échelon.

Les rendez-vous de carrière donnent lieu à l'élaboration d'un compte rendu. Plusieurs modèles de compte rendu sont prévus réglementairement pour tenir compte des différentes situations professionnelles.

Comment se déroule le rendez-vous de carrière ?

Vous êtes enseignant, vous bénéficiez d'une inspection en classe, d'un entretien avec l'inspecteur qui a conduit l'inspection et pour le second degré, d'un deuxième entretien avec le chef d'établissement.

Vous êtes professeur documentaliste ou CPE, vous bénéficiez d'une inspection en situation professionnelle, de deux entretiens, l'un avec l'inspecteur qui a conduit l'inspection et l'autre avec le chef d'établissement.

Vous êtes PsyEN dans le premier degré, vous bénéficiez d'un entretien avec l'inspecteur de circonscription en lien avec l'IEN-A.

Vous êtes PsyEN au sein d'un CIO, vous bénéficiez de deux entretiens, l'un avec l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de

l'information et de l'orientation et l'autre entretien avec le directeur du centre d'information et d'orientation.

Vous êtes DCIO, vous bénéficiez de deux entretiens, l'un avec l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'information et de l'orientation et l'autre entretien avec le directeur académique des services de l'éducation nationale.

Vous êtes affecté dans l'enseignement supérieur, détaché à l'étranger ou sur des fonctions ne correspondant pas à votre corps d'appartenance, votre rendez-vous de carrière consiste en un entretien avec l'autorité auprès de laquelle vous exercez vos fonctions ou avec le supérieur hiérarchique direct.

Dans le cas où le rendez-vous de carrière comprend plusieurs entretiens, le délai entre deux entretiens ne peut excéder six semaines.

Téléchargez la notice du rendez-vous de carrière

Le calendrier du rendez-vous de carrière

Vous bénéficiez d'une information à chaque étape :

Avant le rendez-vous

Avant le début des vacances d'été : vous êtes individuellement informé, de la programmation d'un rendez-vous de carrière au cours de l'année scolaire à venir

Au plus tard un mois avant la date du premier temps du rendez-vous de carrière, le calendrier de votre rendez-vous de carrière vous est communiqué.

Après le rendez-vous

Vous êtes informé par notification dans l'application SIAE (système d'information d'aide à l'évaluation) et dans votre messagerie professionnelle et I-prof de la mise à disposition :

- des appréciations des évaluateurs.
- de l'appréciation finale du rendez-vous de carrière.

Téléchargez le calendrier du rendez-vous de carrière

La préparation du rendez-vous de carrière

Il vous est fortement recommandé de préparer votre rendez-vous de carrière : l'inspection ainsi que le ou les entretiens qui la suivent.

L'entretien permettra d'échanger sur les différents items contenus dans le "document de référence de l'entretien", document d'aide à la préparation du rendez-vous de carrière inséré en annexe du guide de l'évaluation.

Pour vous préparer, vous avez la possibilité de le renseigner. Vous pouvez aussi, si vous le souhaitez l'envoyer à l'un ou aux deux évaluateurs en amont du rendez-vous de carrière ou le leur remettre lors du ou des entretiens.

Téléchargez le document de référence de l'entretien : aide à la préparation du rendez-vous de carrière

Téléchargez le guide détaillé du rendez-vous de carrière et ses annexes :

Annexe 1 : Identification du contenu et du modèle de compte rendu du rendez-vous de carrière en fonction du corps d'appartenance et de la position statutaire

Annexe 2 : Le calendrier d'une campagne de rendez-vous de carrière

Annexe 3 : Les cinq cadres de compte rendu du rendez-vous de carrière

Annexe 4 : Document de référence de l'entretien

Annexe 5 : La notice

Annexe 6 : Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Annexe 7 : Référentiel des compétences professionnelles des psychologues de l'éducation nationale

Rendez-vous de carrière des personnels enseignant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat : mode d'emploi

La réforme de l'évaluation mise en œuvre à la rentrée 2017 comprend un accompagnement tout au long du parcours professionnel et des rendez-vous de carrière, moments privilégiés d'échange sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelle. Elle concerne les personnels enseignants exerçant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat.

[Rendez-vous de carrière des personnels enseignant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat : mode d'emploi](#)

EN SAVOIR PLUS

Page à consulter

Comprendre les nouvelles carrières enseignantes

Un gain salarial immédiat et programmé sur ma fiche de paie

Un gain salarial sur l'ensemble de ma carrière, un avancement régulier et transparent

Trois rendez-vous de carrière, des accélérations possibles et de nouvelles perspectives

Un effet favorable pour ma retraite

[Comprendre les nouvelles carrières enseignantes](#)

Textes de référence

Legifrance.gouv.fr

[Décret n° 2017-786 du 5 mai 2017](#)

[Décret n° 2017-120 du 1er février 2017](#)

[Arrêté du 5 mai 2017](#)

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

[Arrêté du 1er juillet 2013 - JO du 18 juillet 2013](#)

Mise à jour : janvier 2019